

Les notes d'analyse du CIHEAM

N° 63 – Mai 2011

Les dynamiques agricoles euro-méditerranéennes

Sébastien ABIS

*Administrateur, Analyste politique
Secrétariat général du CIHEAM*

Fatima TAMLILTI

*Stagiaire
Secrétariat général du CIHEAM*

Les dynamiques agricoles euro-méditerranéennes¹

Sébastien ABIS

Administrateur, Analyste politique, Secrétariat général du CIHEAM

Fatima TAMLILTI

Stagiaire, Secrétariat général du CIHEAM

L'objectif de cette note est de livrer un état des lieux synthétique des relations agricoles entre l'Union européenne (UE) et les dix pays partenaires méditerranéens (PPM), en revenant dans un premier temps sur le contexte régional, puis en présentant la situation des accords de libre-échange et enfin en proposant quelques données générales sur le commerce agricole euro-méditerranéen.

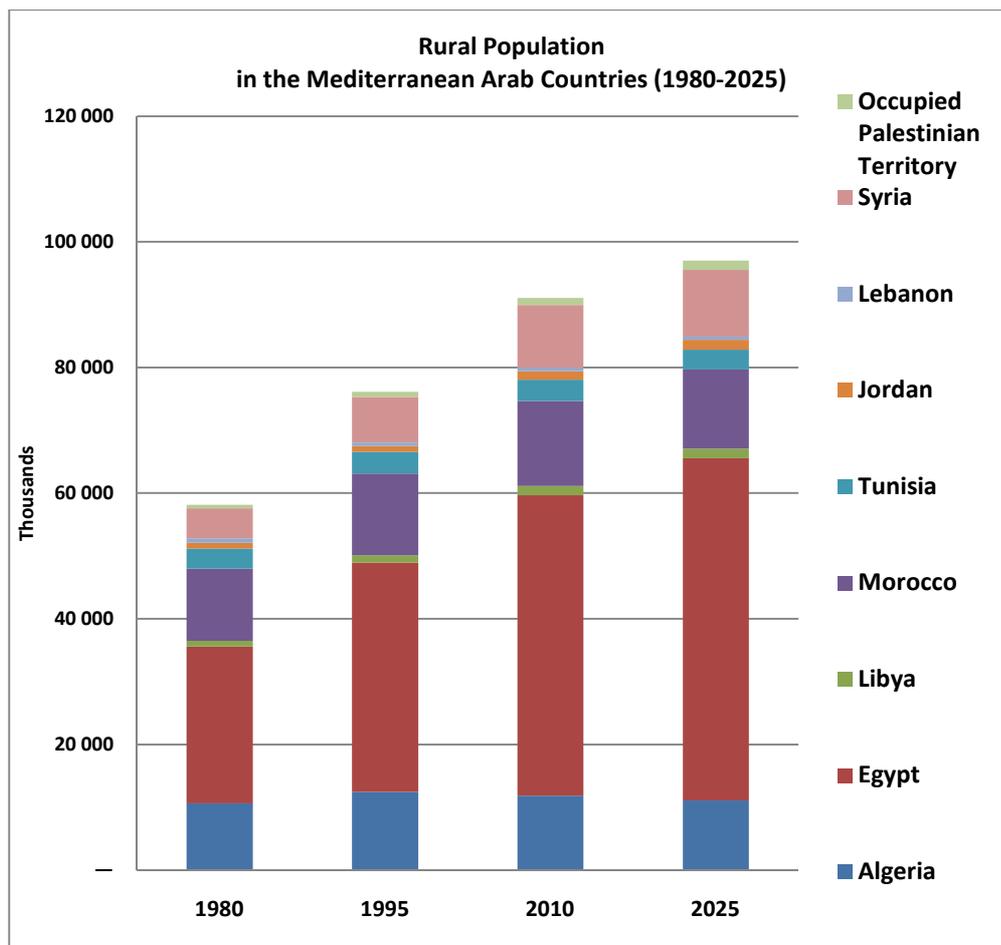
1. Panorama géoéconomique agricole de la Méditerranée

Dans le cadre euro-méditerranéen, mis en place avec le Processus de Barcelone lancé en novembre 1995, les relations agricoles ont toujours constitué un domaine spécifique, tenant compte des sensibilités régionales et des productions concernées quant à la perspective d'ouverture des marchés et de libéralisation progressive des échanges. Cette sensibilité explique notamment que l'agriculture aura été l'un des grands parents pauvres de la coopération euro-méditerranéenne pendant près d'une décennie (1995-2005), restant presque absente des négociations commerciales entre l'Union européenne et les dix pays partenaires méditerranéens (PPM). Il faut dire aussi que les questions agricoles et alimentaires n'étaient pas prioritaires, au tournant du Millénaire, dans l'agenda international et dans le vaste mouvement de globalisation dominé par la doxa libérale.

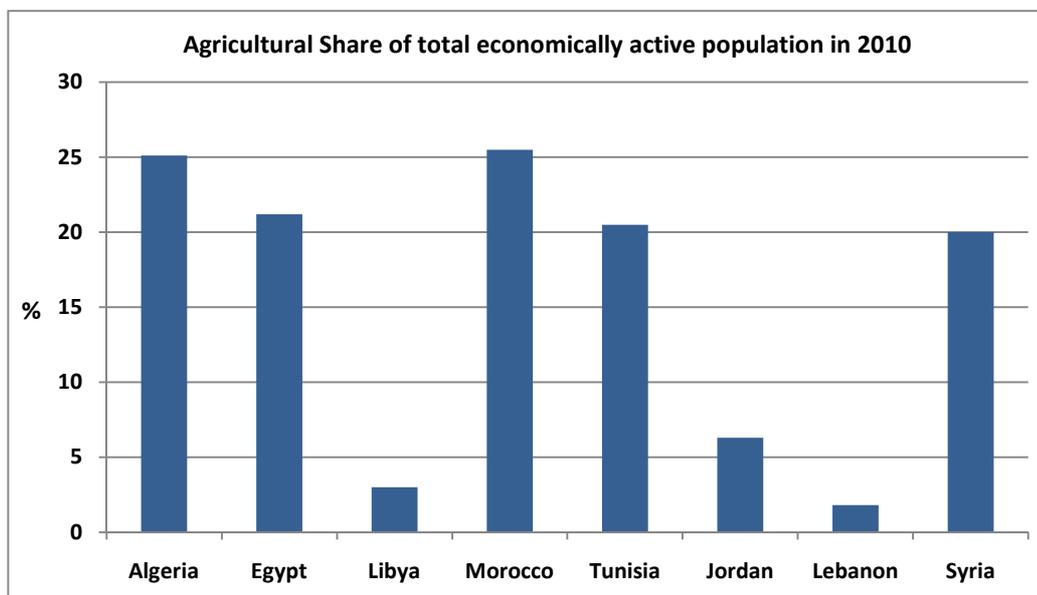
Depuis quelques années, et notamment avec la crise alimentaire de 2008, l'agriculture fait son retour et semble redevenir stratégique. Simultanément, la fragilité alimentaire de la majorité des PPM s'est aggravée, faute de politiques de développement agricoles appropriées². Cette vulnérabilité est aussi le résultat d'une offre structurellement insuffisamment forte pour répondre à la demande, qu'une série de facteurs d'ordre à la fois démographiques, socio-économiques et environnementaux tend à expliquer. Dans l'ensemble des PPM, on est passé de 158 millions d'habitants en 1980 à 290 millions en 2010, et on devrait atteindre 336 millions de personnes à l'horizon 2020. Malgré l'exode vers les villes et l'urbanisation, la croissance de la population, en valeur absolue, se poursuit dans la plupart des pays.

¹ Les opinions exprimées dans cette note sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du CIHEAM. Les auteurs tiennent à remercier spécialement Fatima El Hadad-Gauthier, Pierre Blanc et Najib Akesbi pour leurs conseils et leurs contributions ayant permis à cette note de prendre sa forme définitive.

² Abis S., Blanc P., Lerin F., Mezouaghi M. (coord.), « *Perspectives des politiques agricoles en Afrique du Nord* », CIHEAM/AFD, Options Méditerranéennes, Série B n°64, Montpellier (France), 2010.



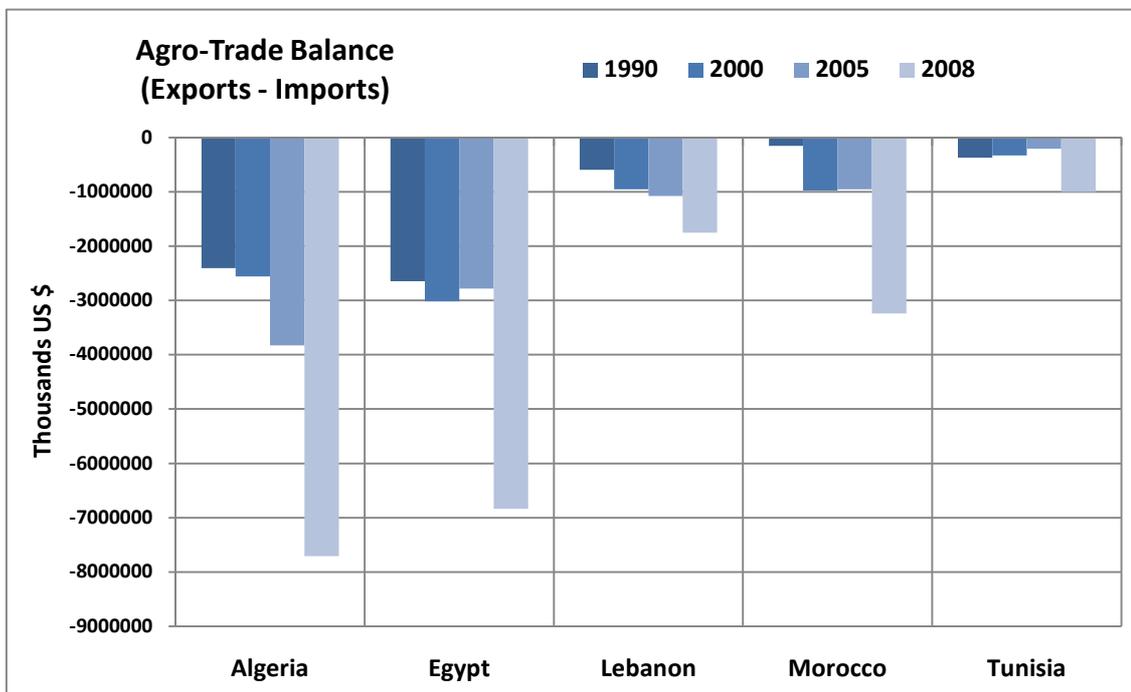
Source: United Nations, World Urbanization Prospects, The 2009 Revision / Elaboration de l'auteur



Source: FAOSTAT 2011 / Elaboration de l'auteur

En outre, il faut pour ces pays produire plus maïs avec moins de ressources en eau et en sols (hormis dans le cas de la Turquie, stress hydrique prononcé et quasi-totalité des terres arables déjà exploitées dans les PPM) tout en s'adaptant aux contraintes climatiques³ et pédologiques qui se durcissent (sécheresses récurrentes, désertification).

La dépendance aux importations agricoles au Sud et à l'Est de la Méditerranée constitue une réalité structurelle. La hausse tendancielle des prix alimentaires sur le marché international accentue depuis quelque temps la pression sur ces pays, amenés à diversifier graduellement leurs approvisionnements qui viennent du Monde entier, en particulier des grandes puissances agro-exportatrices (Etats-Unis, Canada, Argentine, Australie, Brésil, Russie, Ukraine...). Dans un contexte d'ouverture graduelle de leurs économies, les enjeux sont donc multiples sur la libéralisation des échanges agricoles pour ces pays⁴, sachant que leur déficit agro-commercial se creuse peu à peu. En effet, les importations agricoles totales (produits non-alimentaires compris) augmentent régulièrement.



Source: FAOSTAT, 2010 / Elaboration de l'auteur.

³ CIHEAM, « *Climate change and Mediterranean agriculture* », Watch Letter n°12, Paris (France), March 2010.

⁴ CIHEAM, « *Agricultural trade and liberalization in the Mediterranean area* », Watch Letter n°15, Paris (France), December 2010.

2. Lenteur des avancées dans le dossier agricole dans le cadre euro-méditerranéen

Il n'est pas possible de revenir ici en détails sur les raisons ayant motivé l'exception agricole du champ des négociations commerciales euro-méditerranéennes entre le lancement du Processus de Barcelone et le début des années 2000.

Il faut attendre novembre 2003 pour que soit organisée, à Venise sous présidence italienne, la première conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Agriculture, dont les conclusions ont porté sur le développement rural, la promotion de la qualité des produits agricoles et le soutien à l'agriculture biologique. Par son format institutionnel (27 pays à l'époque, 15 membres de l'UE et 12 partenaires méditerranéens), cette rencontre reste unique à ce jour dans l'historique de la coopération euro-méditerranéenne. En 2005, quelques pas en avant ont été effectués. Un Comité de suivi pour une « Feuille de route euro-méditerranéenne sur l'agriculture » a été instauré. Surtout, l'UE décide cette année-là d'ouvrir des négociations avec les PPM afin d'accroître la libéralisation réciproque des échanges de produits agricoles et de la pêche, tant frais que transformés.

Ainsi, dès 2006, la **Commission européenne** traite le chapitre agricole, de manière bilatérale, avec les PPM qui le souhaitent. L'objectif consiste à élargir les accords de libéralisation agricole avec de nouvelles règles de négociation, caractérisées par la réciprocité (l'effort doit être partagé par l'UE et les PPM). Cependant, on soutient l'approche graduelle et progressive, avec le principe de l'asymétrie temporelle (l'UE devant accepter un rythme d'ouverture plus lent chez les PPM). De plus, on préconise la définition par pays d'une liste d'exception avec les produits les plus sensibles à ne pas inclure dans le processus de libéralisation totale (néanmoins ces produits peuvent faire l'objet d'une libéralisation partielle dans le cadre de contingents préférentiels). Mais le rythme des négociations sera très lent depuis 2006.

Sur la base de la feuille de route euro-méditerranéenne sur l'agriculture, la Jordanie en 2007, puis l'Egypte et Israël en 2009, ont conclu un accord de libéralisation additionnelle avec l'UE qui intègre désormais les produits agricoles. Pour la **Jordanie**, la quantité de produits concernés ne représente pas de grands volumes et les négociations se sont vite achevées. En **Israël**, le principe d'asymétrie n'est pas appliqué car il ne s'agit pas d'un pays « en développement ». Pour l'**Egypte**, l'accord, entrée en vigueur en juin 2010, donne à l'UE un accès libre et immédiat au marché égyptien pour près de 90 % des exportations de produits agricoles et de la pêche, à l'exception du tabac, des vins et spiritueux et de la viande de porc des sucreries, du chocolat, des pâtes alimentaires et des produits de la boulangerie, dont les droits de douane seront réduits de moitié. En contrepartie, le marché de l'UE sera libéralisé pour tous les produits, à l'exception des tomates, des concombres, du riz, des artichauts ou des fraises, entre autres, pour lesquels les accords en vigueur continueront de s'appliquer.

En avril 2011, l'UE a décidé d'exempter les produits agricoles et halieutiques des **Territoires palestiniens** de droits de douane. Si les échanges commerciaux demeurent modestes du point de vue européen, ils revêtent une importance particulière pour les Territoires palestiniens pour lesquels ces échanges représentent 60% de la valeur des échanges, tous produits confondus. Ainsi, tous les produits agricoles, poissons et produits de la pêche originaires de Cisjordanie et de la bande de Gaza seront exemptés de droits de douane pour une période transitoire de dix ans, éventuellement renouvelable. Toutefois, les fruits et légumes ne sont pas concernés par la suppression des droits de douane.

Concernant l'**Algérie**, un comité de dialogue politique réunissant responsables européens et algériens a été créé récemment et doit se réunir en le 21 juin 2011. Les objectifs de cette rencontre se concentreront autour de la mise en place d'un calendrier pour la révision du démantèlement tarifaire et des mesures à envisager pour la libéralisation progressive des filières industrielles mais également agricoles. Initialement prévu pour 2017, l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange bilatérale a été reportée à 2020 à la demande de l'Algérie. Les méfiances sont grandes quant à l'ouverture des échanges avec l'Europe, car celle-ci serait la seule gagnante selon une grande partie des opérateurs économiques algériens. Il faut toutefois souligner que 252 produits agricoles bruts, transformés ou produits de la pêche bénéficient de concessions tarifaires actuellement entre l'Algérie et l'UE. Mais comme il a été indiqué récemment par les autorités algériennes, la libéralisation des échanges avec l'Europe butte surtout sur la liste des produits agricoles et les modalités d'exécution de l'accord à l'avenir.

Avec le **Liban**, des discussions exploratoires se sont tenues en 2010 pour tenter d'avancer sur les négociations, mais l'absence actuelle de gouvernement freine le processus. Au sujet de la **Tunisie**, la transition institutionnelle en cours pourrait infléchir ou accélérer le processus de négociations selon les options prises par les nouvelles autorités. Il convient de rappeler ici qu'à la fin de l'année 2010, l'UE et la Tunisie se rapprochaient d'une conclusion rapide des négociations après l'échange des offres respectives. A ce moment là, on estimait que l'accord agricole serait trouvé en 2011. La nouvelle situation politique tunisienne née de la révolution du 14 janvier 2011 pose la question de savoir si la reprise des discussions avec Bruxelles se fera sur les précédentes bases ou dans un cadre complètement rénové. Il faut enfin noter que le principal intérêt offensif des Tunisiens, à savoir l'huile d'olive, constitue précisément le point défensif majeur de l'UE.

Avec le **Maroc**, le processus de négociations est semé d'embûches. Il aura fallu attendre décembre 2010 pour que Bruxelles et Rabat conviennent d'un accord, sous présidence belge de l'UE, car l'Espagne auparavant avait pris soin d'exclure cette question de son agenda politique, vu l'ampleur des critiques émanant de sa base sociale agricole interne. L'accord conclu porte sur des mesures de libéralisation réciproque en matière de commerce des produits agricoles, alimentaires, et de la pêche. Il prévoit le renforcement de la position des exportateurs européens sur le marché marocain (notamment pour les produits transformés), représentant un intérêt offensif important pour l'UE où une libéralisation totale est progressivement prévue dans les dix ans à venir. Dans le secteur des produits agricoles, l'accord permettra la libéralisation immédiate de 45 % de la valeur des exportations du commerce de l'UE et 70 % à l'horizon 2020. Le secteur des fruits et légumes, conserves alimentaires, des produits laitiers, des oléagineux

bénéficieront pleinement d'une libéralisation totale. Cet accord ne fixe que des quotas pour les six produits qui sont considérés comme sensibles, tels que la tomate, la courgette, le concombre, l'ail, la mandarine et la fraise. Toutefois, les nouveaux contingents fixés sont supérieurs à ceux établis par le passé. Le Parlement européen (PE) doit encore approuver ou rejeter l'accord agricole avec le Maroc (avec le Traité de Lisbonne, il a désormais son mot à dire sur tous les accords internationaux négociés par la Commission européenne avec un pays tiers). Dernièrement, il n'est pas rare d'observer les manifestations de syndicats agricoles du Sud de l'Europe protester contre ce projet d'accord avec le Maroc. Au sein même du PE, les positions varient beaucoup, que ce soit dans la commission pour l'agriculture ou dans celle chargée du commerce. L'examen de ce dossier en session plénière du PE est prévu, en principe, pour le 7 juin 2011. Cette date est déterminante dans l'évolution ou non de cette question. L'UE et le Maroc ont également décidé d'entamer des discussions autour de la protection des indications géographiques (IG), sachant que 6 produits marocains sont actuellement classés dans cette catégorie, dont l'huile d'argan. En outre, l'UE a décidé d'accompagner les efforts du Royaume concernant le Plan Vert, en apportant un soutien financier de 70 millions d'euros au pilier 2 consacré à l'agriculture solidaire.

Parallèlement, l'UE encourage la libéralisation des échanges Sud-Sud, notamment à travers l'accord d'Agadir⁵ (initiative appuyée techniquement et financièrement par l'UE, qui vise le libre commerce entre 4 pays méditerranéens du Sud (Jordanie, Egypte, Maroc et Tunisie). Mais là encore, les progrès sont faibles et la question agricole n'est pas centrale.

3. Les enjeux de l'ouverture et les nouvelles contraintes au commerce

De nombreuses études scientifiques, dont certaines pilotées par le CIHEAM⁶, ont insisté sur les risques économiques, sociaux et environnementaux pour les agricultures des PPM, qui sont majoritairement des exploitations familiales désarmées face à la libéralisation des échanges et déconnectées le plus souvent des marchés commerciaux locaux et nationaux (la consommation des villes est assurée essentiellement par les approvisionnements depuis l'étranger). Seule la minorité de grandes exploitations, les agrifirmes, semblent pouvoir trouver des avantages à ce processus de libéralisation agricole. Par ailleurs, force est de constater que ces accords de libéralisation demeurent essentiellement à caractère commercial et n'intègrent quasiment pas les questions sociales et écologiques, ce qui peut surprendre par rapport aux discours politiques sur la volonté de stimuler le commerce au service du développement.

⁵ Pour en savoir plus, se reporter à <http://www.agadiragreement.org>

⁶ Project EU-MED Agpol, "Impacts of agricultural trade liberalization between the EU and Mediterranean countries", coordinated by CIHEAM-IAM Montpellier, 2004-2007 (FP6) (<http://eumed-agpol.iamm.fr/>) ; SIA-EMFTA Consortium, "Sustainability Impact Assessment of the Euro-Mediterranean Free Trade Area", Final Report of the SIA-EMFTA Project, University of Manchester (United Kingdom), 2007.

En outre, il convient de préciser que sur le secteur des fruits et légumes⁷, les PPM bénéficient d'ores et déjà de préférences importantes quant à leur accès au marché européen, bien que le système des prix d'entrée et les calendriers restreignent sensiblement les marges de manœuvre pour les exportations. La plupart des études relatives à la libéralisation des échanges agricoles dans la zone méditerranéenne concluent également au faible impact de ce processus sur le commerce Sud-Nord, sachant que la croissance de l'offre agricole des PPM est limitée par l'amplification des contraintes environnementales⁸. Il faut enfin rappeler que ce processus d'ouverture commerciale ne dépend pas exclusivement de l'évolution des relations euro-méditerranéennes : la libéralisation des échanges agricoles en Méditerranée s'inscrit également dans le cadre plus large des cycles de négociations commerciales de l'OMC, dont le cycle de Doha est bloqué, et dans lequel les PPM se trouvent, en outre, dans des groupes commerciaux différents.

Un autre facteur stratégique dans les négociations en cours et le commerce agricole euro-méditerranéen concerne l'épineuse question des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS). C'est la face cachée du processus de libéralisation. Car si les mesures douanières disparaissent progressivement, en revanche des barrières non-tarifaires s'érigent graduellement. Ce processus de convergence des législations apparaît comme une condition préalable à la construction de la zone de libre échange euro-méditerranéenne dans la perspective d'éviter les distorsions à la libre circulation des produits. Les réglementations sanitaires sont aujourd'hui au cœur de la politique de la sécurité sanitaire des aliments de l'UE, mais aussi des acteurs privés qui établissent leurs propres normes privées (cas des firmes multinationales de la grande distribution, firmes d'importation). Dans les pays d'Europe du Nord, les pressions du mouvement consumériste rend aussi compte de l'importance du contrôle de la qualité sanitaire. Dans le contexte de la globalisation, les risques alimentaires, en effet, s'accroissent. La production de normes pour protéger la santé du consommateur devient considérable, à tel point que l'on peut évoquer aux frontières de l'Europe l'instauration d'un véritable « bouclier sanitaire ».

Ainsi donc, pour les PPM, même entraînés dans une dynamique d'ouverture des échanges avec l'UE, l'accès au marché communautaire se complexifie. Au-delà du consensus sur les objectifs légitimes de l'application des normes de qualité sanitaire (facilitation des échanges, sécurité alimentaire face aux risques inhérents à la distribution de masse...), cette normalisation exponentielle fait l'objet de nombreuses controverses : protectionnisme « déguisé » pour faire face à la baisse des barrières tarifaires, difficultés pour les pays en développement exportateurs de se conformer aux exigences élevées des normes, l'alignement du commerce sur quelques standards internationaux avec une standardisation des modèles de consommation, etc. Au-delà de ces controverses, il apparaît que la convergence des normes des PPM avec celle de l'UE pourrait, dans certaines conditions, constituer un levier pour accélérer la modernisation des filières dans les PPM et ainsi faciliter la constitution d'un espace économique euro-méditerranéen.

⁷ Charlotte Emlinger, « Accords euro-méditerranéens et libéralisation des échanges agricoles : quel accès au marché européen pour les fruits et légumes des pays méditerranéens ? », CIHEAM, Note d'analyse n°55, Paris (France), Janvier 2010.

⁸ Project SUSTAINMED, "Sustainable agri-food systems and rural development in the Mediterranean Partner Countries", coordinated by CIHEAM-IAM Montpellier, 2010-2013 (FP7) (<http://sustainmed.iamm.fr/>)

Dans cette perspective, la construction d'agences nationales de sécurité sanitaire des aliments a souvent été préconisée par l'UE et l'on retrouve des mentions spéciales aux normes SPS dans toutes les communications officielles traitant du commerce euro-méditerranéen⁹. Dans chaque accord agricole UE-PPM, des dispositions sur le respect des obligations internationales en ce qui concerne les normes SPS sont prévues. L'objectif est double : renforcer la sécurité alimentaire qualitative au sein des PPM et faciliter le commerce euro-méditerranéen. Des programmes existent donc et l'on peut ici mentionner notamment les projets de jumelage dans le domaine SPS entre fonctionnaires des Etats membres de l'UE et ceux de certains PPM.

Au Maroc, une loi reprenant les principes généraux de la législation alimentaire européenne a été promulguée en février 2010. Un office national de sécurité sanitaire des aliments (ONSSA) a été créé en 2009 ainsi qu'un comité national des mesures phytosanitaires en juillet 2010. Le Maroc poursuit également ses efforts en matière de traçabilité des animaux, afin notamment, de pouvoir diminuer la peste des petits ruminants. En Jordanie, l'élaboration d'une loi proche des exigences européennes est également à l'étude. Le pays a intégré le réseau européen RASFF (Rapid Alert System for Food and Feed) depuis février 2010. En Tunisie, la publication d'un décret en septembre 2010, a remis à niveau le processus de traçabilité des animaux. Un second décret a permis ensuite d'améliorer la protection sanitaire des animaux en matière d'infections, plus spécifiquement concernant la salmonelle chez les volailles. Un projet de loi rejoignant les principes sanitaires européens était en cours d'étude, reste à savoir quelles seront les orientations du gouvernement transitoire en la matière. L'Egypte se trouve elle, dans une situation plus délicate. Les trois précédentes missions de l'office alimentaire et vétérinaire européen ont décelés la présence de pesticides sur certains fruits et légumes, et les chevaux. L'exportation de ces produits a été suspendue et le projet de loi concernant la question reste en phase préparatoire. Enfin, l'Egypte cherche à combattre la grippe aviaire qui depuis 2006 affecte le pays et souligne ses fragilités en matière de santé animale.

Sans progrès au niveau des normes SPS, de la santé animale et d'une meilleure traçabilité des produits, il sera en effet laborieux d'approfondir les échanges agricoles et de construire un vaste marché euro-méditerranéen. Enfin, ces mesures nécessitent du temps et leurs mises en place peuvent s'avérer coûteuses. Là encore, seules les grandes firmes peuvent répondre aux exigences normatives, ce qui constitue un autre facteur de distorsion avec les exploitations de taille plus modeste et les petits producteurs.

⁹ Ces précisions ont été fournies à travers les rapports pays publiés en mai 2011 par la Commission au sujet de la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage en 2010. Voir http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm#3

4. Des échanges agricoles euro-méditerranéens contrastés

A l'échelle euro-méditerranéenne, les dynamiques commerciales sur les produits agricoles¹⁰ révèlent que les équilibres pour l'UE sont très différenciés selon les PPM.

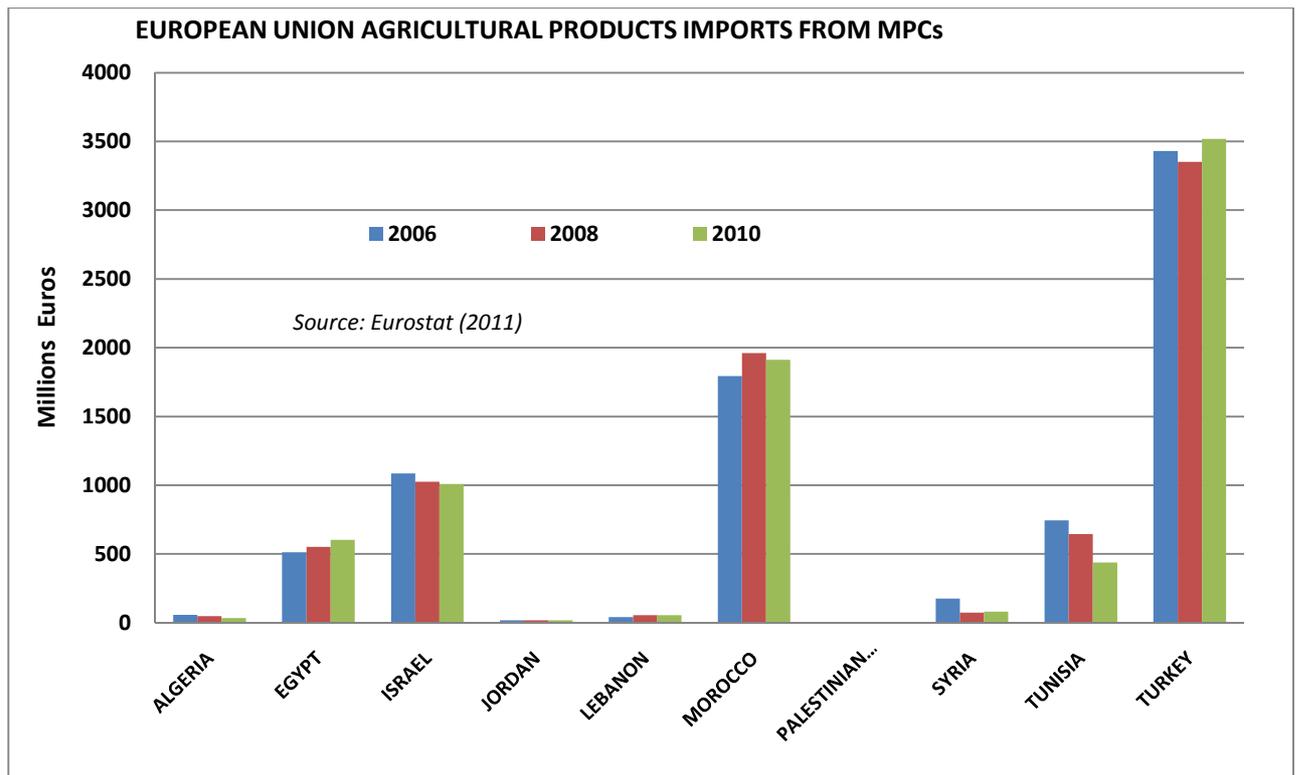
On constate ainsi, en 2008, que les PPM ne représentent que 6,8% dans le volume total des importations de l'UE. Le montant de ces importations est relativement stable pour la période examinée, passant de 7,863 milliards d'euros environ en 2006, à 7,728 milliards en 2008 puis à 7,674 milliards en 2010. Dans ce paysage, la Turquie domine très largement le marché, puisqu'elle assure en moyenne 45% des exportations agricoles des PPM vers l'Europe. Le Maroc, dont le volume d'exportations à destination du marché communautaire atteint en moyenne près de 2 milliards d'euros, représente environ 25% dans ce panier agricole qui se dirige des PPM vers l'UE. Le poids des produits halieutiques marocains dans les termes de ces échanges avec l'UE est à souligner. Le commerce euro-méditerranéen est donc fortement polarisé : seuls le Maroc et la Turquie, et Israël à un degré moindre, exportent de grandes quantités de produits agricoles en Europe. En outre, il n'est pas inintéressant de noter que la part des produits de l'agriculture dans le volume total des exportations des PPM vers l'Europe peut atteindre environ 60% dans le cas des Territoires palestiniens, près de 25% pour le Maroc ou entre 15 et 17% pour le Liban.

EUROPEAN UNION AGRICULTURAL PRODUCTS IMPORTS FROM MPCs							Share of total EU Agro imports in 2008
Countries	2006		2008		2010		
	Millions euro	% (*)	Millions euro	%	Millions euro	%	%
ALGERIA	56,7	0,2%	48	0,2%	34,6	0,2%	0,0%
EGYPT	512,5	6,7%	551,1	6,7%	602,9	8,5%	0,5%
ISRAEL	1 086,70	10,9%	1 024,30	9,1%	1 009,20	9,1%	0,9%
JORDAN	16,7	7,2%	17	5,6%	18,6	7,8%	0,0%
LEBANON	40	17,8%	54,1	15,2%	54,4	16,5%	0,0%
MOROCCO	1 792,80	24,8%	1 961,50	23,3%	1 912,00	24,8%	1,7%
PALESTINIAN TERRITORIES	6,9	54,0%	4,5	62,1%	5,5	59,6%	0,0%
SYRIA	174,7	5,0%	72,8	2,0%	80	2,3%	0,1%
TUNISIA	745,4	9,8%	644,4	6,8%	438,2	4,6%	0,4%
TURKEY	3 430,60	8,2%	3 350,70	7,3%	3 519,40	8,4%	3,2%
TOTAL	7 863,00		7 728,40		7 674,80		6,8%

Source : Eurostat - Comext - DG Trade - March 2011

*= % of agricultural products in the total of EU imports from the country

¹⁰ Dans ces données fournies par Eurostat, les échanges concernent l'ensemble des produits agricoles et de la pêche dédiés à la consommation et les matières premières agricoles (céréales, végétaux). Cette liste ne comprend pas en revanche les échanges des engrais ou de matériels techniques agricoles.



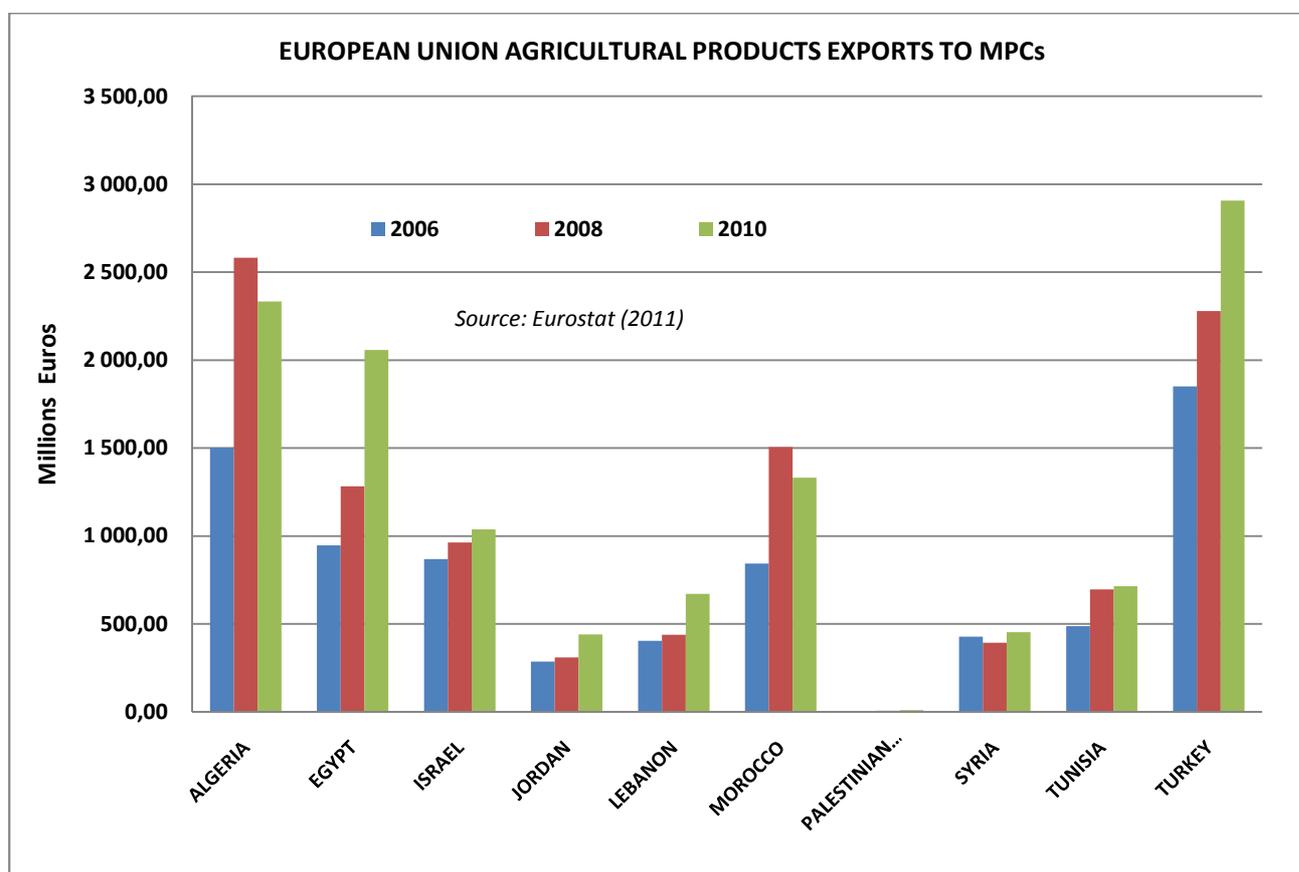
Sur le plan des exportations agricoles de l'UE en direction des PPM, la diversification des routes commerciales est plus prononcée. La Turquie achète de plus en plus les produits de l'UE avec un montant passé de 1,849 milliard d'euros en 2006 à 2,907 milliards pour l'année 2010. Parmi les PPM, Ankara fait figure de première destination dans les exportations agricoles de l'UE. La Turquie est suivie de l'Algérie, de l'Égypte et du Maroc.

La part des PPM dans les exportations agricoles totales de l'UE vers le Monde atteint 13% en 2008. On peut aussi souligner que les produits de l'agriculture représentent en moyenne 10 à 15% dans le volume total importé par les PPM depuis l'UE (hormis dans le cas de la Turquie et d'Israël). Globalement agrégés, les PPM ont acheté pour 7,620 milliards d'euros de produits agricoles européens en 2006, mais ce chiffre a augmenté pour atteindre près de 12 milliards en 2010.

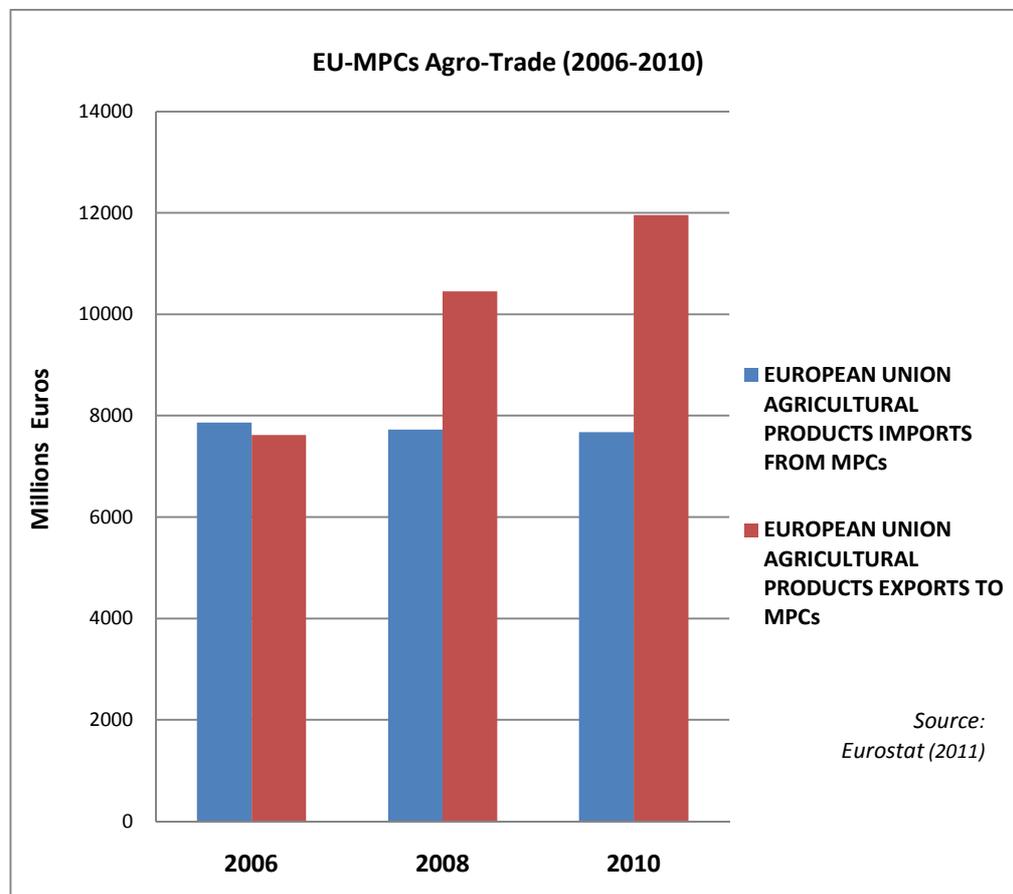
EUROPEAN UNION AGRICULTURAL PRODUCTS EXPORTS TO MPCs							Share of total EU Agro exports in 2008
Countries	2006		2008		2010		
	Millions euro	%	Millions euro	%	Millions euro	%	%
ALGERIA	1 502,10	15,1%	2 581,50	16,8%	2 333,10	2,5%	2,5%
EGYPT	947,3	10,4%	1 283,20	10,1%	2 057,20	13,9%	2,2%
ISRAEL	868,2	6,2%	962,7	6,8%	1 037,00	7,2%	1,1%
JORDAN	285,7	10,7%	308,9	10,5%	440,6	15,8%	0,5%
LEBANON	404,7	12,7%	437,7	11,2%	671,2	14,2%	0,7%
MOROCCO	842,5	8,0%	1 505,50	10,4%	1 330,80	9,8%	1,5%
PALESTINIAN TERRITORIES	4,3	11,0%	6,7	10,9%	10,8	13,5%	0,0%
SYRIA	428,2	14,3%	393	11,3%	452,4	12,4%	0,5%
TUNISIA	487,8	5,6%	695,8	7,0%	715,1	6,5%	0,8%
TURKEY	1 849,80	3,7%	2 278,20	4,2%	2 907,30	4,7%	3,2%
TOTAL	7 620,60		10 453,20		11 955,50		13,0%

Source : Eurostat - Comext - DG Trade - March 2011

*= % of agricultural products in the total of EU exports from the country



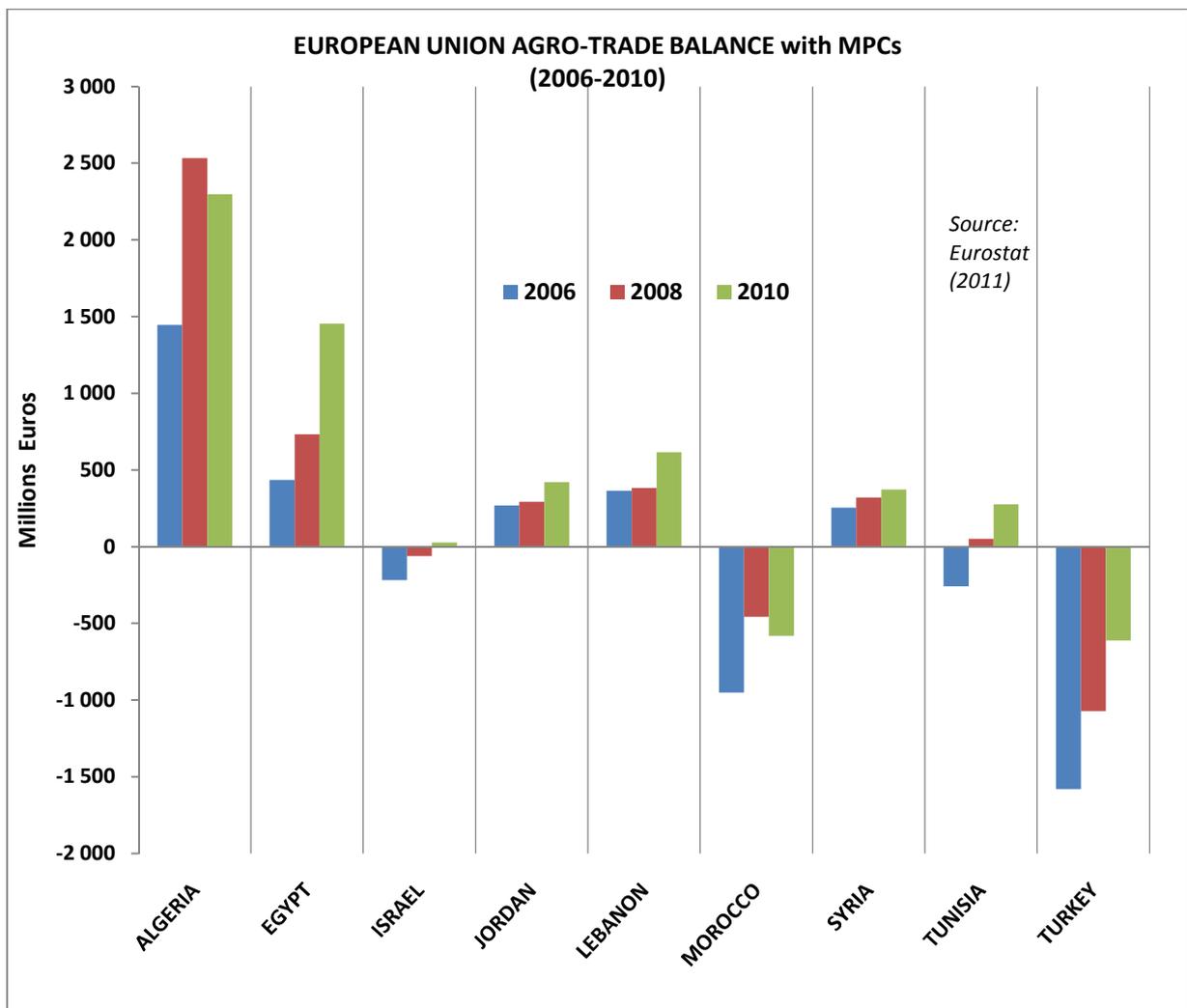
Quand on examine la balance agro-commerciale, l'UE exporte actuellement vers les PPM plus qu'elle n'importe, avec un excédent commercial de 2,723 milliards d'euros en 2008 puis de 4,275 milliards en 2010. C'est à mentionner car lors de l'exercice 2006, la balance prise dans sa globalité était favorable aux PPM grâce à de grosses performances à l'export réalisé par la Turquie et le Maroc sur le marché communautaire.



D'ailleurs ce sont uniquement le Maroc et la Turquie qui parviennent à présenter un solde positif dans les termes de leurs échanges agricoles avec l'UE. En faisant le bilan pays par pays, il est ainsi possible de noter que la balance agro-commerciale avec l'Europe est très défavorable pour l'Algérie et l'Egypte, ainsi que dans une moindre mesure pour le Liban, la Jordanie, la Syrie.

EUROPEAN UNION AGRO-TRADE BALANCE with MPCs			
Countries	2006	2008	2010
	Millions euro	Millions euro	Millions euro
ALGERIA	1 445	2 534	2 299
EGYPT	435	732	1 454
ISRAEL	-219	- 62	28
JORDAN	269	292	422
LEBANON	365	384	617
MOROCCO	- 950	- 456	- 581
SYRIA	254	320	372
TUNISIA	-258	51	277
TURKEY	- 1 581	- 1 073	- 612
TOTAL	-240	2 723	4 275

Source : Eurostat - Comext - DG Trade - March 2011



Conclusion

La question agricole a souvent constitué un point d'achoppement dans les relations euro-méditerranéennes et la libéralisation des échanges commerciaux se développe de manière très lente et très différenciée selon chaque pays. Les dynamiques commerciales montrent que les situations sont elles-mêmes contrastées et que l'approche bilatérale dans les négociations correspond aussi à des réalités quant à l'intensité des rapports agricoles entre l'Europe et chacun des PPM. Les intérêts pour le Maroc ne sont pas identiques à ceux de la Jordanie et cela explique aussi en partie pourquoi la sensibilité varie fortement d'un pays à l'autre.

Les événements actuels qui secouent les pays arabes de la Méditerranée montrent bien que les enjeux liés au développement agricole et rural y sont stratégiques. La gestion des insécurités alimentaires, l'adaptation continue aux effets du changement climatique ou l'amélioration des conditions de vie en milieu rural représentent des défis assurément majeurs dans la région, appelant au renforcement des coopérations transnationales et à l'approfondissement des programmes euro-méditerranéens dans ce vaste domaine de l'agriculture, en sachant que le développement agricole participe aussi d'une volonté nationale. A ce titre, l'organisation des producteurs, le renforcement de la gouvernance rurale et la modernisation responsable des exploitations s'avèrent essentiels pour progresser dans cette voie.

Au sujet de la coopération multilatérale, la Commission européenne a fait savoir dans sa communication du 8 mars 2011, intitulée « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée »¹¹, qu'elle souhaitait accompagner le développement économique de la région et à mettre en place une facilité pour l'agriculture et le développement rural. Améliorer l'efficacité et la productivité de l'agriculture, assurer la sécurité des approvisionnements, moderniser le secteur agricole et instaurer des standards de qualité convergents avec ceux de l'UE constituent les pistes évoquées dans cette communication, qui souligne en outre la nécessité de collaborer dans ce sens avec la FAO, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI). Cette volonté a été confirmée dans le document publié le 25 mai 2011 au sujet de la nouvelle réponse européenne aux changements de son voisinage¹², qui annonce une augmentation des financements en faveur du développement socioéconomique et territorial dans la région et confirme aussi que la coopération sera plus poussée avec les pays engagés sur le chemin de la démocratie.

¹¹ European Commission, High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, *"A Partnership for Democracy and Shared Prosperity with the Southern Mediterranean"*, Joint communication to the Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the regions, Brussels, COM (2011)200, 8 March 2011.

¹² European Commission, High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, *"A new Response to a changing Neighbourhood"*, Joint communication to the Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the regions, Brussels, COM (2011)303, 25 May 2011.

Ajouté au fait que depuis 2008, l'agriculture avait été peu à peu introduite dans les priorités thématiques de l'Union pour la Méditerranée (UpM)¹³, il semblerait que l'on prenne de plus en plus conscience que le volet agricole dans la coopération euro-méditerranéenne doit s'affranchir du seul terrain commercial. Mais il faudra traduire dans les faits ces déclarations volontaristes.

Il convient donc de stimuler l'approche intégrée de cette coopération, car l'agriculture combine des défis sociodémographiques, économiques, sanitaires, culturels et écologiques. Tout en veillant à l'efficacité sociale et environnementale des accords de libre-échange agricole, des pistes devraient être explorées pour stimuler la coopération régionale. Pour faire face à la volatilité des marchés et répondre à la déficience céréalière des pays arabes méditerranéens, ne pourrait-on pas envisager la constitution de stocks régionaux en cas d'urgence ? Pour ménager l'environnement et préserver les ressources, ne devrait-on pas renforcer les actions multilatérales, tant techniques que scientifiques, dans le domaine de l'eau et du foncier à l'heure où les changements climatiques s'accroissent ? N'y aurait-il pas des avantages à créer des synergies entre les producteurs de la région afin d'identifier des complémentarités tant commerciales que socioculturelles ? Ne conviendrait-il pas de réfléchir aux assemblages éventuels à trouver après 2013 entre la future politique agricole commune (PAC) de l'Europe et la stratégie d'action de celle-ci en direction des pays méditerranéens ?

¹³ Une plus large perception des enjeux agricoles et alimentaires dans la région a été retenue dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM). Il est vrai que cette initiative, davantage portée sur les solidarités concrètes, s'est inscrite dans une période marquée par le retour de l'agriculture sur le devant de la scène internationale. Ainsi, lors du Sommet fondateur de l'UpM, qui s'est tenu à Paris, le 13 juillet 2008, les 43 pays participants ont adopté une déclaration commune, dans laquelle la sécurité alimentaire, le changement climatique, la désertification, la gestion de l'eau et la sécurité des aliments sont cités parmi les thèmes de partenariat à développer (mais ils ne furent pas listés dans les 6 projets phares de l'UpM). A Marseille, en novembre 2008, les Ministres des Affaires étrangères de l'UpM ont identifié quatre thèmes majeurs pour progresser dans la coopération agricole euro-méditerranéenne: le développement durable des territoires ruraux, la promotion des produits de qualité et des indications géographiques, le renforcement des normes SPS et la coordination de la recherche et de la formation agronomiques. Ce fut le résultat de réunions entre hauts-fonctionnaires organisées en 2008 et pour lesquelles le CIHEAM joua un rôle de secrétariat technique. La déclaration de Marseille de novembre 2008 avait programmé une réunion ministérielle euro-méditerranéenne consacrée à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire. L'Egypte s'était porté pays hôte pour cette rencontre, qui n'a cependant pas pu se tenir jusqu'à présent en raison notamment du climat politique dans la région.



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement durable des territoires ruraux en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

www.ciheam.org